

#### CHAMBRE DES DEPUTES

Session ordinaire 2010-2011

CC,CG/pk

## Commission des Finances et du Budget et Commission du Contrôle de l'exécution budgétaire

#### Procès-verbal de la réunion du 22 octobre 2010 à 14:30 heures

#### ORDRE DU JOUR:

- 1. Approbation du projet de procès-verbal de la réunion du 16 juillet 2010
- 2. Evolution mensuelle de la situation budgétaire
- 3. Divers

\*

#### Présents:

M. François Bausch, M. Xavier Bettel, M. Fernand Boden, M. Alex Bodry, M. Gast Gibéryen, M. Norbert Haupert, M. Lucien Lux, M. Claude Meisch, M. Roger Negri, M. Gilles Roth, M. Lucien Thiel, M. Michel Wolter, membres de la Commission des Finances et du Budget

Mme Anne Brasseur, M. Félix Braz, M. Lucien Clement, M. Félix Eischen, M. Fernand Etgen, M. Gast Gibéryen, M. Lucien Lux, M. Lucien Thiel, M. Michel Wolter, membres de la Commission du Contrôle de l'exécution budgétaire

- M. Luc Frieden, Ministre des Finances
- M. Jeannot Waringo, Directeur de l'Inspection générale des Finances
- M. Romain Heinen, Directeur de l'Administration de l'Enregistrement et des Domaines
- M. Guy Heintz, Directeur de l'Administration des contributions directes
- M. Alain Bellot, Directeur de l'Administration des Douanes et Accises

Mme Caroline Guezennec, de l'administration parlementaire

Excusés: M. Claude Haagen, Mme Lydia Mutsch, M. Robert Weber, membres de la

Commission du Contrôle de l'exécution budgétaire

\*

Présidence : M. Michel Wolter, Président de la Commission des Finances et du Budget

Mme Anne Brasseur, Président de la Commission du Contrôle de l'exécution

budgétaire

\*

#### 1. Approbation du projet de procès-verbal de la réunion du 16 juillet 2010

Le projet de procès-verbal est approuvé.

#### 2. Evolution mensuelle de la situation budgétaire

Monsieur le ministre des Finances explique que les chiffres présentés au cours de la présente réunion sont ceux qui ont accompagné la présentation du budget de l'exercice 2011 et qui ont été arrêtés au 30 septembre 2010.

Selon l'annexe 1, il apparaît qu'au 30 septembre 2010 le total des recettes courantes de l'Etat (hors Trésorerie) présente une plus-value d'environ 300 millions d'euros par rapport à l'exercice 2009 (soit une augmentation de 4%). Cette plus-value provient, entre autres, pour 49 millions d'euros de l'IRC, pour 74 millions d'euros de l'impôt sur les salaires et traitements, pour 79 millions d'euros de la TVA et pour 89 millions d'euros de la taxe d'abonnement.

Le tableau de l'annexe 2 compare les budgets votés et les comptes généraux sur les cinq dernières années ; il a pour but de démontrer, d'une part, que les prévisions en matière de contributions directes ont tout de même majoritairement été réalistes au fil des années (à l'exception de l'année post-crise 2010) et, d'autre part, combien il est difficile de prévoir l'évolution des recettes en général et de celles issues de la taxe d'abonnement et de la TVA en particulier.

Du tableau de l'annexe 4 il est déduit que les dépenses d'investissement de l'Etat ont conservé un niveau très élevé en 2010.

Le tableau de l'annexe 5 a déjà été distribué aux membres de la Commission des Finances et du Budget au cours de la réunion du 5 octobre 2010. La rubrique « autres recettes » comprend le dividende BGL BNP Paribas (120 millions d'euros).

### Débat au sujet de l'évolution de la situation budgétaire:

- Monsieur le Président de la Commission des Finances et du Budget constate qu'au cours des dernières années les recettes de l'Etat ont stagné alors que ses dépenses n'ont cessé d'augmenter. Selon lui, l'inversion de cette situation représente le plus grand défi des années à venir.
- Sur proposition de Madame le Président de la Commission du Contrôle de l'exécution budgétaire, les membres des commission parlementaires présentes demandent au ministère des Finances d'accompagner ses chiffres de représentations graphiques à l'avenir.

- Il est rappelé que la taxe d'abonnement est prélevée sur les actifs nets des fonds d'investissement. Si le niveau record de ces actifs nets est de nouveau presque atteint en 2010, cela ne signifie pas pour autant que les recettes provenant de la taxe d'abonnement évolueront forcément de la même façon puisqu'elles varient en fonction des placements réalisés par ces fonds et des différents taux qui leur sont appliqués. Comme les recettes de la taxe d'abonnement d'un trimestre s'élèvent normalement à environ 120 millions d'euros, leur niveau de fin d'année devrait atteindre les 530-540 millions d'euros.
- La « formation de capital » concerne l'ensemble des projets dans lesquels l'Etat est le maître d'œuvre (investissement direct) ; 75% de ces projets sont gérés par le ministère du Développement durable et des Infrastructures. Les « transferts en capital » effectués au niveau du budget de l'Etat concernent en majeure partie le subventionnement de la construction de stations d'épuration, d'hôpitaux et de maisons de retraite, ainsi que celui des entreprises. Monsieur le ministre des Finances s'engage à fournir aux membres des deux commissions parlementaires présentes la liste détaillée des bénéficiaires de la « formation de capital » d'une part et des « transferts en capital » d'autre part.

#### Réforme du pacte de stabilité et de croissance :

Monsieur le ministre des Finances fournit des explications concernant les discussions qui ont eu lieu au cours de la réunion des ministres des Finances de la zone euro le 18 octobre 2010, dans le cadre de la « task force » présidée par le président du Conseil européen, Herman Van Rompuy, au sujet de la réforme du pacte de stabilité et de croissance.

Il explique que la Commission européenne et la « task force » de M. Van Rompuy ont eu pour but d'élaborer un mécanisme de renforcement des sanctions à l'égard des Etats en cas de non respect des critères budgétaires. Alors que la Commission a proposé que l'application de ces sanctions financières et politiques précoces soit automatique. (mécanisme approuvé par le Luxembourg, les pays scandinaves, les Pays-Bas et initialement l'Allemagne), un compromis soudain entre l'Allemagne et la France a troqué cet automatisme contre un rejet possible de ces sanctions par un vote à la majorité du Conseil des ministres des Finances. Finalement, l'accord retenu comprend ce dernier mécanisme autres volets ainsi que quatre (pour plus détails, consulter: http://www.consilium.europa.eu/uedocs/cms\_data/docs/pressdata/en/ec/117153.pdf).

La version finale du rapport de la « task force » sur laquelle porte l'accord susmentionné sera présentée et débattue au Conseil européen les 28 et 29 octobre 2010. (Note de la secrétaire : le Conseil européen a approuvé le rapport. Commence dès lors une période de négociations avec le Parlement européen sur base des propositions plus sévères de la Commission européenne.)

Monsieur le ministre des Finances évoque encore les deux autres aspects de la proposition franco-allemande. (Note de la Secrétaire : Le Conseil européen des 28 et 29 octobre 2010 a également approuvé la proposition franco-allemande de modification limitée du traité de Lisbonne en faveur de la mise en place d'un mécanisme permanent de gestion de crise (pérennisation du Fonds européen de stabilisation financière) et remis à un examen ultérieur le principe des sanctions politiques sous forme de suspension des droits de vote d'un Etat en cas d'infraction au pacte de stabilité et de croissance.)

Examen des finances publiques luxembourgeoises au sein de l'Eurogroupe :

Sur demande du rapporteur du budget de l'Etat pour l'exercice 2011, Monsieur le ministre des Finances revient à l'« assessment » des finances publiques luxembourgeoises qui a fait l'objet d'une réunion de l'Eurogroupe fin septembre 2010 et dont les résultats viennent de lui être communiqués par courrier. Il précise qu'il vient de présenter ce courrier au Conseil de gouvernement de ce matin-même et s'engage à le transmettre à la Chambre des Députés.

Les ministres des Finances des pays membres de la zone euro examinent régulièrement les déséquilibres macroéconomiques et de compétitivité dans la zone euro. Les deux pays examinés récemment ont été le Portugal et le Luxembourg (l'évaluation du Luxembourg a été supervisée par la Finlande).

Monsieur le ministre cite de mémoire les points les plus importants du courrier de l'Eurogroupe, selon lesquels les finances publiques luxembourgeoises sont saines, mais confrontées à des défis sur le moyen et le long terme. Parmi les risques pour la durabilité de la situation actuelle des finances publiques luxembourgeoises, il y a lieu de compter les besoins de financement liés au vieillissement de la population, d'où la nécessité de réformer le système de pension luxembourgeois. La forte dépendance de l'économie luxembourgeoise du secteur financier constitue également une source de vulnérabilité. Il est jugé que l'indexation automatique des salaires n'est pas compatible avec l'Union monétaire. L'efficacité des dépenses en matière d'éducation est remise en cause. Les salaires d'entrée dans la fonction publique ainsi que les indemnités de chômage sont trop élevés.

Il constate que la majeure partie des points évoqués l'ont déjà été par l'OCDE et le FMI dans le passé.

La Commission des Finances et du Budget décide d'examiner le courrier mentionné par Monsieur le ministre au cours d'une prochaine réunion.

#### 3. Divers

Madame le Président informe les membres de la Commission des Finances et du Budget que la Commission du Contrôle de l'exécution budgétaire s'efforce de clôturer son rapport portant sur le compte général de l'exercice 2009 à la mi-novembre afin de le mettre à disposition du rapporteur du budget de l'Etat pour l'exercice 2011.

Elle indique que dans le cadre de la présentation de son rapport général portant sur le compte général 2009, la Cour des comptes a de nouveau déploré que les données soumises à son examen dans le cadre de l'élaboration de son rapport ne soient pas accompagnées d'explications permettant une véritable analyse de fond. Il est rappelé qu'au cours de la réunion du 20 septembre 2010, Monsieur le ministre des Finances avait proposé de rencontrer les responsables de la Cour des comptes afin de préciser quelles données devraient être davantage détaillées à l'avenir. Monsieur le ministre des Finances s'engage à fixer une date de réunion avec le rapporteur et la Cour des comptes.

Luxembourg, le 3 novembre 2010

La secrétaire, Caroline Guezennec Le Président de la Commission des Finances et du Budget, Michel Wolter

Le Président de la Commission du Contrôle de l'exécution budgétaire, Anne Brasseur

#### Annexes:

- 1 Situation des recettes courantes de l'Etat au 30 septembre 2010
- 2 Evolution des recettes 2005-2010
- 3 Budget de l'Etat pour 2010
  4 Budget de l'Etat pour 2010 (situation budgétaire consolidée)
  5 Solde de l'administration centrale (selon le SEC95)

#### SITUATION DES RECETTES COURANTES DE L'ETAT AU 30 SEPTEMBRE 2010

(tous les montants sont exprimés en mio. EUR)	Re	ecettes au 30.	.09	Budget	Compte	Compte	Variation 09/10		
tions its montants som exprimes en mio. Euro	2010	2009	2008	2010	2009	2008	en mio. EUR	en %	
I. Contributions directes	3 637,9	3521,0	3472,4	4 344	4 663	4 618	116,9	3,2	
1. Collectivtés [1]	1 146,2	1097,0	997,5	1 200	1 417	1 368	49,2	4,0	
2. Assiette [1]	384,2	338,2	287,1	450	479	400	46,0	12,0	
3. Salaires et traitements	1 573,6	1499,8	1590,4	2 055	1 996	2 124	73,8	4,7	
4. Impôt de solidarité	80,2	76,6	74,9	114	122	122	3,7	4,6	
5. Revenus de capitaux	204,2	209,5	228,7	200	261	250	-5,2	-2,6	
6. Fortune [2]	134,4	155,8	139,4	150	211	169	-21,4	-15,9	
7. Retenue libératoire nationale sur intérêts	25,0	48,4	58,5	60	55	72	-23,4	-93,4	
Retenue sur revenus d'épargne (non-résidents)	40,8	50,1	51,2	55	58	51	-9,3	-22,9	
9. Jeux de casino (recettes brutes)	15,9	16,1	15,5	22	24	23	-0,1	-0,8	
10. Contributions directes - autres	33,3	29,6	29,2	38	40	39	3,7	11,1	
II. Douanes & accises	942,5	920,5	986,8	1 218	1 255	1 295	22,1	. 2,3	
11. Recettes UEBL brutes	718,2	701,3	762,8	965	954	1 005	17,0	2,4	
Versements nets à la Belgique effectués							,		
Versements nets à la Belgique à effectuer				25	-31	14			
Recettes brutes moins vers, effectués/à effectuer	718,2	701,3	762,8	940	957	991	17,0	2,4	
12. Droits d'accises sur huiles minérales	104,5	92,6	101,4	130	. 127	134	11,9	11,4	
13. Droits d'accises sur cigarettes	53,4	48,1	49,2	60	65	64	5,3	9,9	
14. Taxe sur les véhicules automoteurs (brute)	49,1	56,6	59,6	68	72	74	-7,6	-15,4	
15. Douanes & accises - autres	17,4	21,8	13,8	20	33	18	-4,5	-25,7	
III. Enregistrement & domaines	2 458,6	2 298,0	2 658,4	3 121	3 106	3 424	160,7	6,5	
16. Droits d'enregistrement	76,7	72,3	165,6	100	106	223	4,4	5,8	
17. Taxe sur la valeur ajoutée (recettes brutes) [3]	1 847,3	1768,8	1899,5	2 326	2 364	2 408	78,6	4,3	
18. Taxe d'abonnement [4]	438,6	349,1	477,8	550	479	616	(89,5)	20,4	
19. Taxe sur les assurances	30,1	30,8	29,7	33	38	37	-0,8	-2,6	
20. Enregistrement & domaines - autres	0,66	77,0	85,8	113	118	140	-11,0	-16,7	
TOTAL DES RECETTES [I+II+III]	7 039,1	6739,4	7117,6	8 683	9 023	,9 338	299,7	4,3	
IV. Trésorerie de l'Etat	298,9	219,6	210,9	187	308	277	79,3	26,5	
TOTAL DES RECETTES [I+II+III+IV]	7 338,0	6959,0	7328,5	8 870	9 331	9 615	379,0	- 5,2	
our mémoire: impôt commercial communal [2]	449,3	448,0	450,6	500	590	578	1,3	0,3	

<sup>[1]</sup> Avances trimestrielles dues en mars, juin, septembre et décembre.

<sup>[2]</sup> Avances trimestrielles dues en février, mai, août et novembre.

<sup>[3]</sup> La TVA brute est répartie comme suit: (a) recettes à titre de ressources propres à verser à l'UE, (b) contribution assise sur le RNB à verser à l'UE, (c) alimentation

<sup>[4]</sup> Avances trimestrielles dues en janvier, avril, juillet et octobre.

# Evolution des recettes 2005 - 2010 (en millions)

	2005		005 Variation		on 2006		2007		Variation	20	008	Variation	2009		Variation	2010		Variation
	Budget	Compte	en mio.	Budget	Compte	en mio.	Budget	Compte	en mio.	Budget	Compte	en mio.	Budget	Compte	en mio.	Budget	Compte	en mio.
1) Contributions directes										ļ								
Assiette	350,0	355,4	+5.4	385,0	368,1	-16,9	430,0	396,1	-33,9	405,0	400,1	-4,9	395	479	+83,8	450,0	530,0	+80,0
Collectivités	1 125,0	1 105,7	-19,3	1 250,0		+23,0	1 300,0	1 381,7	+81,7	1430,0	1 367,8	-62,2	1 420	1 417	-3,2	1 200,0	1 480,0	+280,0
Salaires	1 400,0	1 477,3	+77,3			+84,2	1 775,0	1 862,1	+87,1	1965,0	2 124,2	+159,2	1 955	1 996	+40,7	2 055,0	2 100,0	+45,0
Non-résidents	1,5	1,5	-0,0	1,5	0,6	-0,9	1,5	1,2	-0,3	0,8	1,0	+0,2	1,0	1,0	-0,0	1,0	1,0	+0,0
Capitaux	120,0	210,7	+90,7	140,0	348,9	+208,9	220,0	243,1	+23,1	240,0	250,3	+10,3	250	261	+10,7	200,0	220,0	+20,0
Impôt de solidarité	91,8	93,1	+1,3	102,1	104,9	+2,8	110,7	115,5	+4,8	120,4	121,7	+1,3	119	122	+3,1	114,2	129,1	+14,9
Impôt sur la fortune	100,0	164,6	+64,6	100,0	149,6	+49,6	100,0	171,6	+71,6	115,0	168,6	+53,6	140	211	+70,9	150,0	180,0	+30,0
Autres	34,5	26,3	-8,3	120,5	76,1	-44,4	100,4	142,8	+42,4	146,7	182,9	+36,2	187	171	-16,7	168,6	118,5	
Recettes totales	3 222,8	3 434,7	+211,8	3 669,1	3 975,3	+306,2	4 037,6	4 314,0	+276,4	4422,9	4 616,6	+193,7	4 468	4 657	+189,2	4 338,9	4 758,6	+419,7
2) Douanes et Accises					(	i i										Ţ		
Part dans les recettes communes de l'UEBL	903,1	812,7	-90,4	915,0	932,6	+17,6	940,0	992,1	+52,1	960,0	990,7	+30,7	980,0	953,8	-26,2	940,0	940,0	+0,0
Taxe sur les véhicules automoteurs	34,0	31,1	-2,9	34,0	32,2	-1,8	28,0	24,6	-3,4	28,0	29,5	+1,5	27,5	28,9	+1,4	27,2	26,4	,
Droits d'accises autonomes sur les cigarettes	55,2	47,5	-7,7	50,8	55,0	+4,2	55,0	67,1	+12,1	60,0	64,2	+4,2	90,0	65,1	-24,9	60,0	65,0	+5,0
Droits d'accises autonomes sur certaines huiles minérales	127,9	139,3	+11,5	140,0	137,4	-2,6	135,0	136,6	+1,6	136,0	134,2	-1,8	135,0	127,3	-7,7	130,0	140,0	+10,0
Autres	16,8	23,9	+7,1	14,3	25,6	+11,4	19,0	23,5	+4,5	22,4	18,8	-3,6	19,9	33,0	+13,2	20,4	22,7	+2,3
Recettes totales	1 137,0	1 054,5	-82,5	1 154,1	1 182,9	+28,8	1 177,0	1 243,9	+66,9	1206,4	1 237,4	+31,0	1252,4	1208,1	-44,3	1 177,6	1 194,1	+16,5
3) Enregistrement et Domaines																l		1
Droits d'enregistrement	130,0	160,6	+30,6	150,0	203,0	+53,0	185,0	267,3	+82,3	195,0	223,1	+28,1	170	107	-63,4	100,0	100,0	+0,0
Taxe sur la valeur ajoutée	1 588,9	1 046,4	-542,5	1 352,3	1 444,0	+91,7	1 350,7	1 666,1	+315,4	1585,0	1 945,3	+360,3	2 217	1 886	-330,2	1 900,4	1 960,7	+60,3
Taxe sur les assurances	30,0	28,1	-1,9	28,0	32,6	+4,6	28,5	31,8	+3,3	32,5	37,5	+5,0	33	38	+5,8	32,5	32,5	+0,0
Taxe d'abonnement sur les titres des sociétés	405,0	493,5	+88,5	460,0	617,6	+157,6	550,0	720,8	+170,8	700,0	615;6	-84,4	650	479	-171,3	55ď,0	530,0	
Droits de succession	45,0	44,1	-0,9	45,0	46,8	+1,8	50,0	46,4	-3,6	47,0	52,9	+5,9	47	52	+5,3	47,0	47,0	1
Autres	70,5	132,2	+61,7	137,5	139,1	+1,6	145,4	180,6	+35,2	133,3	146,2	+12,8	152	134	-18,2	115,3	228,6	
Recettes totales	2 269,4	1 904,9	-364,5	2 172,8	2 483,1	+310,3	2 309,6	2 913,1	+603,4	2 692,8	3 020,5	+327,7	3 268	2 696	-572,0	2 745,2	2 898,8	+153,6
4) <u>Trésorerie de l'Etat</u>	273,3	235,2	-38,1	332,1	750,6	+418,5	317,4	264,8	-52,7	300,8	324,5	+23,7	289,0	338,1	+49,1	207,2	394,8	+187,6
Recettes totales	6 902,5	6 629,3	-273,2	7 328,0	8 391,9	+1 063,8	7 841,7	8 735,7	+894,1	8 623,0	9 199,0	+576,0	9 276,9	8 898,9	-378,1	8 468,8	9 246,3	+777,5

Notes: les chiffres de ce tableau sont exprimés en millions d'euros.

les recettes d'emprunts ne sont pas comprises dans les recettes totales

5.





LE GOUVERNEMENT DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG Ministère des Finances

Budget de l'Etat\* pour 2010 Compte au 30.09.xx

(\*d'après la législation sur la comptabilité de l'Etat)

	Situation au 30 septembre										
	2005	2006	2007	2008	2009	2010					
Budget courant											
Recettes	4.760,7	5.954,6	6.449,5	6.641,2	6.503,2	6.883,4					
Variation	-	25,1%	8,3%	3,0%	-2,1%	5,8%					
Dépenses	4.737,8	4.902,5	5.284,6	5.961,4	6.408,5	6.566,5					
Variation	-	3,5%	7,8%	12,8%	7,5%	2,5%					
Excédents	22,9	1.052,0	1.164,9	679,8	94,8	316,9					
Budget en capital											
Recettes	68,4	468,6	56,5	70,4	61,8	49,2					
Variation	- '	585,6%	-87,9%	24,6%	-12,2%	-20,4%					
Dépenses	393,4	458,0	496,4	501,8	680,3	722,3					
Variation	-	16,4%	- 8,4%	1,1%	35,6%	6,2%					
Excédents	-325,0	10,6	-439,9	-431,5	-618,5	-673,1					
Budget total											
Recettes	4.829,1	6.423,2	6.505,9	6.711,5	6.565,0	6.932,6					
Variation	-	33,0%	· 1,3%	3,2%	-2,2%	5,6%					
Dépenses	5.131,2	5.360,5	5.781,0	6.463,3	7.088,8	7.288,9					
Variation	-	4,5%	7,8%	11,8%	9,7%	2,8%					
Excédents	-302,1	1.062,6	724,9	248,3	-523,7	-356,2					

Note: Les chiffres de ce tableau sont exprimés en millions d'euros.





#### LE GOUVERNEMENT DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG Ministère des Finances

Budget de l'Etat pour 2010 Situation budgétaire consolidée

Sept. 10

7. -

	2005	2006	2007	2008	2009	2010
- Solde budgétaire	- 302,1	+1 062,6	+ 724,9	+ 248,3	- 523,7	- 356,2
- Non prise en compte des alimentations des fonds et des						
segs	+1 031,8	+ 936,5	+1 052,2	+1 429,9	+1 557,6	+1 417,9
- Prise en compte des dépenses des fonds et des segs	-1 724,6	-1 789,5	-1 722,6	-1 900,8	-1 959,6	-2 022,2
- Prise en compte des recettes						
propres des fonds et des segs.	<u>+ 451,3</u>	<u>+ 510,6</u>	<u>+ 410,0</u>	<u>+ 461,6</u>	<u>+ 503,5</u>	<u>+ 428,4</u>
- Solde "consolidé"	- 543,5	+ 720,3	+ 464,5	+ 239,1	- 422,1	- 532,1

Note : Ces chiffres ne tiennent pas compte du produit des emprunts nouveaux et des dividendes provenant de la Banque BGL-BNP-Paribas.

7 solde "sclop Daashicht"



#### LE GOUVERNEMENT DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG Ministère des Finances

# Solde de l'administration centrale

(selon le SEC95)

	2009	20	10	Varia	ition*	
	Compte	Budget	Prévisions	en mio.	en %	
Dépenses totales	11 478,0	12 298,3	12 504,1	+205,8	+1,7%	
Consommation Intermédiaire	867,8	927,7	912,6	-15,1	-1,6%	
2. Formation de capital	735,3	1 107,3	1 030,0	-77,3	-7,0%	
3. Rémunération des salariés	2 257,4	2 371,1	2 421,3	+50,2	+2,1%	
4. Subventions	579,7	632,9	642,1	+9,2	+1,5%	
5. Revenus de la propriété	130,9	183	226,4	+43,4	+23,7%	
6. Prestations sociales autres qu'en nature.	978,7	998,8	1 014,1	+15,3	+1,5%	
7. Prestations sociales en nature	81,1	67,4	86,1	+18,7	+27,7%	
8. Autres transferts courants	5 161,4	5 244,7	5 383,9	+139,2	+2,7%	
9. Transferts en capital	674,1	767,2	784,9	+17,7	+2,3%	
10. Corrections sur actifs non financiers	11,6	-1,8	2,8	+4,6	-255,6%	
Recettes totales	10 476,1	10 036,8	10 854,8	+818,0	+8,2%	
11. Impôts sur la production	4 417,0	4 445,1	4 649,7	+204,6	+4,6%	
12. Impôts courants sur le revenu	4 699,4	4 359,8	4 782,0	+422,2	+9,7%	
13. Autres recettes	1 359,7	1 232,0	1 423,1	+191,1	+15,5%	
Besoin de financement	-1 001,9	-2 261,4	-1 649,3	+612,1		

Note: - Les chiffres de ce tableau sont exprimés en millions d'euros.

<sup>-\*</sup> Variation par rapport au budget de 2010 des prévisions de 2010.